COMMUNE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2023

Code Postal: 42660 Délibération n° 2023-05-52

Téléphone: 04 77 51 20 01 Fax 04 77 51 26 71 :

Date de la convocation: 3 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents 13 Nombre de procurations 10

Votes Pour : 23 Contre: 0 Abstention: 0

Le neuf juin deux-mil-vingt-trois à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, ROCHETTE Yvette, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, BASTY Cécile, CROZET Hélène, MASSARDIER Alexandre.

MANDON Geneviève procuration à SEUX Christian **Procurations:**

THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel BESSON Hélène procuration à ROCHETIN Pascale SANTIAGO François procuration à MERLE Evelyne LESCANNE Etienne procuration à LARGERON Olivier

LAROIX Laurence procuration à BASTY Cécile

RAYMOND Jonathan procuration à BASTY Jean-Pierre

ORIOL Jessica procuration à CROZET Hélène EBOLI Laure procuration à DUCREUX Vincent

FAURE Pascal procuration à CHAVANA Jean Luc

Absents excusés :

Secrétaire : **ROCHETIN Pascale**

OBJET: PROJET D'ESPACE DE LOISIRS ET VIE SOCIALE INTERGENERATIONNEL ET MULTI-ACTIVITES : CONSULTATION MISSION DE **MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire informe que suite à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et au programme définitif qui vient d'être approuvé, il convient désormais de recruter un bureau d'étude pouvant conduire une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un Espace de Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et multi-Activités. A la demande de la collectivité, le bureau TERRITOIRES AMO a fait une proposition pour l'accompagnement à la passation du marché public pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre et la conduite d'opération - suivi des études de maîtrise d'œuvre pour un montant de 20 915,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer le devis proposé par le bureau TERRITOIRES AMO, AUTORISE le Maire à consulter les bureaux d'étude pour une mission de maîtrise d'œuvre et à signer les documents afférents à cette mission.

> ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE. COPIE CERTIFIEE CONFORME. A SAINT GENEST MALIFAUX, le 10 juin 2023.

> > Le Maire Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230609-2023-05-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023